



DÉCLARATION LIMINAIRE

FS-R DGA du 02 juin 2026

Monsieur le président, mesdames, messieurs,

Le projet de loi d'actualisation de la loi de programmation militaire établit un régime d'exception durable : l'état d'alerte de sécurité nationale, avec des conséquences majeures pour le droit du travail, le dialogue social mais aussi l'environnement.

Ce régime permet en effet, par simple décret, de déroger au droit du travail. Il institutionnalise un droit d'exception, moins disant pour les travailleurs et les travailleuses, il affaiblit le rôle des acteurs sociaux au profit d'une logique sécuritaire et fait peser l'effort de résilience sur les personnels, au détriment de leurs conditions de travail.

Toujours par simple décret, il permet de déroger aux règles environnementales, y compris aux évaluations d'impact ou à la protection des espaces naturels, de contourner les règles d'urbanisme, avec un risque d'artificialisation rapide des sols sans débat ni contre-expertise locale. Et surtout, il n'y a aucun garde-fou explicite, pas de compensation, pas de lien avec les objectifs climatiques et pas de contrôle environnemental réel.

Dans son engagement sur la politique SST DGA, le délégué affirme que : « *La santé et la sécurité au travail du personnel de la Direction générale de l'armement (DGA) ainsi que son bien-être sont des éléments essentiels de sa politique de prévention pour garantir la conduite des activités tertiaires et techniques relevant de ses missions* »

Mais il nous dit aussi plus loin, qu'il entend « *maintenir un environnement de travail sûr et sain, conforme aux exigences légales, en allouant les ressources nécessaires ;* »

Et c'est bien cette notion de conformité aux textes législatifs et réglementaires qui nous inquiète. La **CFDT Défense** l'a dit et redit, la résilience nationale ne peut pas reposer sur l'affaiblissement des droits de la communauté professionnelle de défense.

La question du pouvoir d'achat est de fait confirmée comme étant la préoccupation majeure des personnels.

Il faut des réponses concrètes au quotidien : application renforcée du télétravail, mise en place de plateformes de covoiturage sur les sites, accompagnement des

mobilités par la mise en place de bus dans des régions pauvres en transport en commun.

La circulaire du 5 mai 2026 du ministre des Comptes publics apporte un cadre censé améliorer la situation par certains aménagements.

Mais un cadre ne suffit pas, d'autant plus qu'à notre connaissance, les recommandations de cette circulaire n'ont pas encore fait l'objet d'une déclinaison ministérielle.

Pour la **CFDT Défense**, les choses sont simples :

- Quand le télétravail est possible, il doit être facilité, pas empêché.
- Quand des agents subissent de plein fouet une hausse des coûts, c'est au niveau le plus haut qu'il faut agir, sans renvoyer à des arbitrages encore soumis aux appréciations très subjectives des autorités locales.

Concernant la cartographie des formations spécialisées en matière de santé et de sécurité au travail d'emprise (FSE) et de risques métier (FSRM), la **CFDT Défense** salue le travail d'analyse mené en amont par l'ensemble des équipes et reconnaît que le dialogue au niveau ministériel (SRRH), s'il a pu être parfois âpre, a été effectif et nourri.

Nous constatons d'ailleurs avec satisfaction que bon nombre de nos revendications ont été prises en compte même si tout n'est pas parfait, loin de là.

La **CFDT Défense**, à travers ses mandatés, veillera à l'effectivité d'un dialogue social centré sur l'amélioration de la santé, de la sécurité et des conditions de vie au travail, et dénoncera les dérives.

Pour conclure, quand la sécurité se construit sur le dos des travailleurs et des travailleuses, c'est toute notre démocratie sociale qui vacille. La **CFDT Défense** ne lâchera rien : ni sur les protections, ni sur le dialogue, ni sur la justice sociale. Car une Nation forte se mesure à sa capacité à protéger celles et ceux qui la font vivre – pas à sa facilité à déroger.

L'exception doit rester l'exception... ou elle deviendra notre pire menace collective.

Nous vous remercions de votre attention.